

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 SEPTEMBRE 2015

Etaient Présents : M. LAMORLETTE- Mmes COVRE-SILVESTRI -AFIRI –ALIVENTI -ROWDO-JOFFRIN- CHEILLETZ-DONNEZ –WITNAUER-MM. KRENC –TORNOR- GRIMALDI-SMENDA- LOMBARD-LAGARDE-MASCIONI-PETITJEAN

Absente Représentée : Mme TISSOT pouvoir à M. KRENC

Mme ALIVENTI est élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé

1) Cimetière –reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

1. ancien cimetière- concession n° 87 allée G située sur la droite côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille HUMBERT/CHARRETTE et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

2. ancien cimetière- concession n° 92 allée G située sur la droite côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille LABRIET et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

3. ancien cimetière- concession n° 94 allée G située sur la gauche côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille HUOT/SOUDAIN/WEYER et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

4. ancien cimetière- concession n° 109 allée G située sur la gauche côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille LEMPEREUR et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

5. ancien cimetière- concession n° 113/114 allée G située sur la gauche côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille SCHEYER et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

6. ancien cimetière- concession n° 122 allée G située sur la gauche côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille THENAULT et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

7. ancien cimetière- concession n° 123 allée G située sur la gauche côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille THENAULT et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

8. ancien cimetière- concession n° 128 allée G située dans le fond du cimetière côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille HISETTE/HURAU et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

9. ancien cimetière- concession n° 139 allée G située dans le fond du cimetière côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille DEVAUX et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

10. ancien cimetière- concession n° 142 allée G située dans le fond du cimetière côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille SARRION et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

11. ancien cimetière- concession n° 145 allée G située dans le fond du cimetière côté mur et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille HUBERT/VERLET et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

12. ancien cimetière- concession n° 168 allée G située sur la droite-3^{ème} allée et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille AUGUSTE/HENRY et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

13. ancien cimetière- concession n° 171 allée G située sur la droite-3^{ème} allée et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille BOUCHE/LEROY et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

14. ancien cimetière- concession n° 178 allée G située sur la droite-4^{ème} allée et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille ANTOINE et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

15. ancien cimetière- concession n° 179 allée G située sur la droite-4^{ème} allée et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille HENRIQUEL/DUBUY et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

16. ancien cimetière- concession n° 181 allée G située sur la droite-4^{ème} allée et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille NICLOUX et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

17. nouveau cimetière- concession n° 9 située sur la droite- 3^{ème} allée côté mur et délivrée le 18 Mai 1936 sous le numéro 52 à Mme MARTIN née CLAUSSE Marie-Clémence au nom des membres de sa famille.

18. nouveau cimetière- concession n° 19 située sur la droite- 3^{ème} allée côté mur et délivrée le 13 Mars 1942 sous le numéro 98 à M. NICOSANTI Richard au nom des membres de sa famille.

19. nouveau cimetière- concession n° 42 située sur la droite- 3^{ème} allée et délivrée le 2 Janvier 1947 sous le numéro 138 à M. THOMES Félix au nom des membres de sa famille.

20. nouveau cimetière- concession n° 47 située sur la droite- 3^{ème} allée et délivrée le 5 Avril 1948 sous le numéro 150 à Mme SERRIER Cécile au nom des membres de sa famille.

21. nouveau cimetière- concession n° 78 située sur la droite- 2^{ème} allée et délivrée le 14 Octobre 1958 sous le numéro 278 à M. MATUSZ Tadeusz au nom des membres de sa famille.

22. nouveau cimetière- concession n° 270 située sur la gauche- 1^{ère} allée et délivrée depuis plus de trente ans dans laquelle ont été inhumées les membres de la famille VUCMIROVIC et faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 5 décembre 2011.

23. nouveau cimetière- concession n° 377 située sur la gauche- 3^{ème} allée et délivrée le 24 Février 1950 sous le numéro 174 à M. KULON André au nom des membres de sa famille.

24. nouveau cimetière- concession n° 381 située sur la gauche- 3^{ème} allée et délivrée le 17 Novembre 1950 sous le numéro 183 à M. LAHAYE Fernand au nom des membres de sa famille.

25. nouveau cimetière- concession n° 413 située sur la gauche- 3^{ème} allée côté mur et délivrée le 9 Juin 1941 sous le numéro 93 à Mme HARTENSTEIN née TECH Anna au nom des membres de sa famille.

- Considérant que les concessions dont il s'agit, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbaux en date du 19 décembre 2011 et du 4 juin 2015,

- Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire de ladite concession en son nom et au nom de ses successeurs,

- Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière communal (ancien et nouveau),

Le conseil municipal, après délibération et par 18 voix pour et une voix contre (M. PETITJEAN),

- autorise M. le Maire, au nom de la commune, à reprendre et remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon.
- charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

M. PETITJEAN précise qu'il constate que les concessions à perpétuité même en état d'abandon par les familles mais sans danger particulier, puisque perpétuelles, ne doivent pas être relevées.

2) Cession de terrain

Considérant que la commune de Valleroy procède actuellement à un découpage de la parcelle AE n°140 située sur la ZAC de Valleroy, M. le Maire propose de vendre à l'euro symbolique environ 5 ares limitrophe à la parcelle n° 11 du lotissement du Stade. La surface exacte sera définie par le géomètre. Cette parcelle est inconstructible (PPRM).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- Décide de vendre à l'euro symbolique une partie de la parcelle AE n° 140
- Désigne l'Office notarial de BRIEY (Meurthe-et-Moselle) pour établir l'acte correspondant,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente et à signer toutes les pièces du dossier.

3) Convention TITANOBEL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la convention de cession à l'amiable entre l'Etat et la commune de Valleroy sur le réseau d'alerte (sirène), il est proposé de mettre à disposition la sirène d'alerte de Valleroy à la société TITANOBEL. Afin de définir les conditions de mise à disposition à TITANOBEL par la commune, de la sirène d'alerte installée sur la mairie, il est proposé d'établir une convention.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de signer la convention d'utilisation de la sirène communale de Valleroy en sirène relais d'alerte aux populations par la société TITANOBEL.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces utiles nécessaires à l'application des décisions précitées.

4) Convention d'utilisation des locaux scolaires

Monsieur le Maire informe les élus qu'afin de permettre aux enfants de petite section et section des tout-petits qui fréquentent la cantine entre midi de commencer leur temps de repos en salle de sieste au plus tôt après leur repas, il est proposé d'établir une convention d'utilisation des locaux scolaires.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de signer la convention d'utilisation des locaux scolaires.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces utiles nécessaires à l'application des décisions précitées.

5) Groupement d'achat d'électricité – choix du prestataire

Après avoir étudié les offres émises en partenariat avec la communauté urbaine du Grand Nancy, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite garder son prestataire actuel à savoir ERDF.

6) Info travaux

A) Travaux réfection façade église :

Estimatif	111 160.00 €
Marché	85 000.00 €
Travaux supplémentaires	5 880.00 €
Delta	20 280.00 €

B) Travaux grosses réparation salle polyvalente :

Estimatif	251 500.00 €
Marché	187 747.80 €
Delta	63 752.20 €

Suite à l'ouverture des plis et au rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes. Le conseil municipal valide à l'unanimité :

Lot n° 1 – Mayeur et Romani	Montant de l'offre :	133 394.80 €
Lot n° 2 – Menuiserie Menard	Montant de l'offre :	14 158.00 €
Lot n° 3 – SOREP Bâtiment	Montant de l'offre :	29 765.00 €
Lot n° 4 – CONFIBAT	Montant de l'offre :	4 500.00 €
Lot n° 5 – EGPL	Montant de l'offre :	5 930.00 €

C) Travaux rue de Laneufville :

Estimatif	626 116.56 €
Marché	568 026.60 €
Delta	58 089.96 €

Considérant que la commune a effectué des gains importants, Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de voirie Rue du Centre pour un montant de 67 183.75 € HT, le conseil municipal valide à l'unanimité. Des travaux d'isolation pour le bâtiment rue Ognon pour un montant de 37 987.50 € HT, le conseil valide à la majorité moins une abstention M. MASCONI. M. LAGARDE ne prend pas part au vote.

D) Lotissement Muzillon

Concernant la maîtrise d'œuvre des réseaux secs pour le lotissement Muzillon c'est l'entreprise YXOS qui a été retenue.

Concernant la maîtrise d'œuvre des réseaux humides et voirie pour le lotissement Muzillon c'est la CCPO qui a été retenue.

Les parcelles n° 3 et n° 11 sont en cours de vente.

7) Forêt communale – convention de vente et exploitation groupée de bois

Le conseiller municipal délégué à la forêt présente au conseil la convention à conclure en application des articles L144-1-1 et R144-1-1 du code forestier entre l'ONF et la commune,

- Pour la vente groupée de bois ; dans cette opération l'ONF procède dans un contrat de vente unique conclu en son nom à la mise en vente de bois provenant, en partie, de notre forêt communale et reverse ensuite à chaque propriétaire la part qui lui revient.

- et pour l'exploitation groupée des bois : cette opération met les bois de la collectivité à disposition de l'ONF (bois sur pied), à charge pour elle de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente et de reverser à la collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF.

Cette convention est valable six mois pour l'opération concernée.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

-accepte la vente groupée de bois et l'exploitation groupée des bois pour les parcelles 4-14 soit 150m³,

- accepte le taux de 0.10€ HT/m³ soit 0.46% pour régler les frais d'exploitation de l'ONF,

- charge M. le Maire de signer la convention entre la commune de Valleroy et l'ONF.

Info forêts : M. PETITJEAN a constaté, lors d'une promenade en forêt, qu'énormément de bois ont été coupés. Le conseiller municipal délégué à la forêt se renseignera auprès de l'ONF.

8) Divers

- M. le Maire informe les élus du maintien de la 4^{ème} classe de l'école maternelle. A cet effet, l'association Classes de Déc souhaiterait organiser, dans la cour de l'école maternelle (préau), un repas et favoriser ainsi le contact avec les parents et accueillir les nouveaux arrivants. La recette de cette manifestation reviendrait à cette association.

- durant les vacances scolaires, des tableaux blancs et des vidéoprojecteurs ont été installés à l'école primaire.

- des concerts sont prévus le 25 septembre et le 24 octobre.

- le 6 septembre, le club de basket organise le challenge Olivier LAROSE

- le 12 septembre, fête du sport à la salle omnisports

Le Maire
Christian LAMORLETTE